

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	- (1996)
Heft:	87
Rubrik:	Le Congrès UASF de Montpellier : Congrès de l'Union des associations Suisses de France (UASF), Montpellier les 10-12 mai 1996 de notre représentant, Pierre Jonneret

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Congrès UASF

**Congrès de l'Union des Associations Suisses de France (UASF),
Montpellier les 10-12 mai 1996
De notre représentant, Pierre Jonneret**

Le Congrès s'est réuni en présence d'une large centaine de personnes, délégués des associations, participants ordinaires et personnes accompagnantes. L'Ambassade était représentée par le chef de mission, Monsieur l'Ambassadeur Edouard Brunner accompagné de M. le Consul général Franz Hunkeler. Le Président de l'Organisation des Suisses de l'Etranger, M. Jean-Jacques Cevey, et M. Benito Invernizzi, Directeur du Fonds Suisse de Solidarité participaient aussi à la réunion. Différents consuls en poste en France étaient également présents ainsi que M. le Ministre Thomas Füglister, chef du Service des Suisses de l'Etranger au Département fédéral des affaires étrangères. Une réception à l'Hôtel de Ville de Montpellier, dont le député-maire, M. Georges Fresch, était l'hôte, eut lieu la veille de l'ouverture du Congrès.

Suite à la démission de M. Jean-Marie Borloz, président élu en 1994 à Rouen, le Bureau de l'UASF devait être renouvelé en sa totalité. Plutôt qu'un mandat de trois ans, l'assemblée se prononça pour une période de deux années et appela aux postes les personnalités suivantes, à la suite d'un vote à mains levées, renonçant par souci de simplification au vote statutaire à bulletin secret : Président, M. Jean-Paul Aeschlimann (Montpellier) ; 1er Vice-Président, M. Henry Rouyer (Paris) ; 2e Vice-Président, M. Roger-Claude Rebetez (Dijon) ; Co-secrétaires, Mmes Elizabeth Etchard (St-Julien-en-Genevois) et Dominique Baccaunaud (Agen) ; Trésorier, M. Paul Chevalley (Tours).

Consécutivement à cette élection,

il fut convenu que le prochain Congrès aurait lieu en 1997 à Strasbourg, celui de 1998 à Paris et qu'à cette dernière occasion, un Président représentant l'arrondissement consulaire de Paris-Le Havre serait élu puisque cette circonscription n'a pas eu de Président depuis seize années. Il fut également proposé que le nouveau Bureau, en accord avec le Comité, prépare un programme de travail pour l'Union, dont l'exécution devrait faire l'objet de rapports périodiques aux associations et que celles-ci adoptent, si elles ne le font pas déjà, une ligne d'action générale à appliquer selon les cas et les circonstances qui pourrait avoir cinq orientations générales, soit :

- accueil des nouveaux venus signalés par les consulats
- contacts avec les personnes isolées par la distance, l'âge ou des raisons de santé
- orientation en matière de statuts et formalités (le Messager Suisse et différentes associations dotées d'un secrétariat permanent pouvant servir de pool d'échanges d'informations)
- développer systématiquement par des conférences, des articles, de la diffusion de documentation une conscience de la place historique de la Suisse et de sa position dans un monde en mutation
- favoriser les mouvements locaux d'amitié franco-suisse

Le Congrès entendit M. Edouard Brunner qui l'entretint des différents problèmes de l'actualité suisse, notamment les liaisons transalpines, les négociations multilatérales et bilatérales dans le cadre de l'Union européenne, la révision de la Constitution fédérale et la ques-

tion de Swissair. M. Jean-Jacques Cevey explicita toute l'importance de l'information des Suisses de l'Etranger sur les problèmes intérieurs du pays, notamment dans le cadre du vote par correspondance et décrivit les différents médias disponibles à ce sujet. M. le Ministre Thomas Füglister donna dans le détail les dernières informations disponibles notamment en matière de droit de cité, de nationalité et de réorganisation des réseaux consulaires, et M. Benito Invernizzi décrivit les possibilités nouvelles offertes par le Fonds Suisse de Solidarité pour les personnes susceptibles d'être dépourvues de couverture maladie-invalidité en raison de récentes évolutions.

Enfin, la table-ronde de l'après-midi, également consacrée à l'information, eut pour orateurs le Professeur Roger Mialhe, de l'Université de Montpellier, sur le droit pour les associations constituées selon la loi de 1901 à diffuser des éléments de nature politique ; M. Pierre-André Tschanz, de Radio Suisse Internationale, sur l'ensemble des moyens radio-phoniques et télévisuels disponibles de Suisse à l'intention de l'étranger, par satellite notamment, ainsi que M. Marc-Henri Veyrassat sur le projet de CD-Rom de découverte de la Suisse élaboré par la société Tatis en coopération avec le Secrétariat des Suisses de l'Etranger, lequel média original permettra à nos groupements et associations de présenter le pays et ses institutions de façon moderne, illustrative et propre à marquer l'attention.

Au fur et à mesure de leur réception, le Messager Suisse publiera de larges extraits des interventions ci-dessus.

de Montpellier

Intervention du Ministre Thomas Füglister, chef de service des Suisses de l'Etranger

Je suis particulièrement heureux de pouvoir assister pour la deuxième fois à votre congrès. Je suis également très heureux de voir le nombre important des représentants de nos postes consulaires en France qui ont accepté votre invitation de participer à ce congrès. Depuis que j'ai pris mes fonctions en tant que chef de service des Suisses de l'étranger, je suis impressionné par le dynamisme qui inspire les activités très diverses des Suisses de France et je tiens à vous remercier vivement de votre engagement pour la cause de la « cinquième Suisse ». Toutefois, je regrette profondément de n'avoir pas seulement de bonnes nouvelles à discuter avec vous. Avant d'entrer dans le **vif du sujet principal, la question du réaménagement du réseau consulaire suisse en France**, j'aimerais aborder brièvement deux autres thèmes qui devraient intéresser nos compatriotes, c'est-à-dire le droit de cité suisse et l'AVS/AI facultatives.

Il y a une année, je vous ai déjà parlé de l'initiative parlementaire de **réviser le droit de cité suisse**. Dans son état actuel, cette révision vise quatre objectifs principaux :

① Abaïsser le délai ordinaire de résidence fixé dans le droit fédéral, pour la naturalisation ordinaire des étrangers en Suisse. En octobre 1995 le Conseil fédéral a fixé ce délai à 8 ans (aujourd'hui toujours 12 ans). Il s'agit là sans aucun doute du point central du projet.

② Raccourcir les délais de résidence en Suisse pour la naturalisation facilitée de l'enfant étranger d'un père suisse, qui n'est pas marié avec la mère. Aujourd'hui, après l'âge de 22 ans, un tel enfant ne peut demander la naturalisation facilitée qu'après cinq ans de résidence en Suisse, dont une année immédiatement avant la demande. Le nouveau délai devrait passer de 5 à 3 ans.

③ Un nouveau délai de résidence pour les requérants de plus de 32 ans qui ont une mère suisse et qui sont nés avant le 1er juillet 1985. Il devrait passer de 5 à 3 ans. Jusqu'à l'âge de 32 ans, le requérant peut toujours demander la naturalisation facilitée dès le moment où il habite en Suisse.

④ La possibilité de présenter une demande de naturalisation facilitée depuis l'étranger, si « l'enfant » réside à l'étranger et s'il a des liens étroits avec la Suisse (connaissance de l'une de nos langues nationales ; séjours réguliers en Suisse ; contacts étroits avec des Suisses ; participation active au sein d'une association suisse, etc.). L'âge du requérant ne joue aucun rôle ici.

La naturalisation facilitée est une **naturalisation « par filiation »** : il faut en tout cas que l'un des deux parents soit resté effectivement suisse, ou qu'il ait repris la nationalité suisse. Le projet est contesté en ce qui concerne la naturalisation ordinaire. Il sera probablement traité par le Conseil des Etats en automne 1996. Le moment venu, il s'agira encore d'éliminer les divergences au sein du parlement, mais aussi de garder présente à l'esprit la possibilité d'un référendum.

En second lieu, j'aimerais vous orienter sur les travaux en cours concernant **la révision de l'AVS/AI facultatives**. Vous vous souvenez qu'en automne 1993, le Conseil fédéral avait proposé au parlement, au titre des mesures d'assainissement visant à réduire les déficits budgétaires élevés, de supprimer l'AVS/AI facultatives pour les Suisses de l'Etranger. Le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) et l'Organisation des Suisses de l'Etranger se sont opposés à ce projet, et ont plaidé en faveur du maintien de l'AVS/AI facultatives. Par la suite, les chambres fédérales ont décidé de radier l'AVS/AI faculta-

tives de la liste des mesures d'assainissement et de renvoyer l'affaire devant le Conseil fédéral pour traitement.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) se fixe maintenant comme premier objectif la restriction du cercle des assurés suisses. Cela sous-entend que cette assurance soit transformée en **une assurance continuée**, c'est-à-dire qu'une personne doit avoir été assurée en Suisse avant de la quitter. De plus l'OFAS veut limiter la durée d'assurance à l'étranger à 6 ans et on examine l'opportunité de limiter l'AVS/AI facultatives aux Etats avec lesquels aucun accord de sécurité sociale n'a été conclu. Selon des propositions de l'OFAS, contestées par le DFAE, il faut introduire **l'égalité de traitement** (conditions identiques) entre Suisses et étrangers.

L'autonomie décisionnelle des Suisses de l'Etranger se trouverait toutefois considérablement restreinte par ces propositions, et cela créerait des situations, voire des cas de rigueur complexes. On peut s'attendre à un accroissement de l'assistance aux Suisses de l'Etranger empêchés ainsi de contribuer à leur prévoyance sociale. Par contre, **la suppression de la clause d'assurance dans l'assurance-invalidité** donnera le droit à des prestations de l'AI suisse à toute personne qui a cotisé au minimum pendant une année à l'AVS/AI, même si elle se trouve à l'étranger et n'est pas assurée au moment de la survenance de l'invalidité. Le calcul de ces prestations dépendrait toutefois des années de cotisations de l'intéressé.

Une solution n'est pas encore en vue. Quoi qu'il en soit, il semble inévitable de devoir recourir à d'autres moyens, afin de **parvenir à un rapport plus équilibré entre les cotisations versées et les prestations de l'assurance**.

Le Messager Suisse publiera dans son prochain numéro la suite de l'intervention de M. le Ministre Thomas Füglister, portant sur le réaménagement du réseau consulaire en France.

Le Congrès UASF

Le Messager Suisse reproduit ici une interview de S. Exc. M. Edouard Brunner, Ambassadeur de Suisse en France, parue dans le « Midi Libre » du 9 mai 1996

« Notre méfiance ? Un réflexe psychologique »

Tout comme une visite d'un chef d'Etat français en Suisse, la venue en Languedoc-Roussillon de l'ambassadeur de la Confédération helvétique en France n'est pas chose courante.

Aux représentants des quelque 130 000 citoyens suisses résidant en France, M. l'Ambassadeur Edouard Brunner est venu longuement parler de la révision de la constitution confédérale prévue dans deux ans. « Au fond, dit-il, c'est une manière pour les expatriés qui votent par cor-

respondance de se retrouver dans une ambiance politique suisse, de parler des relations avec la France ou l'Europe ».

Une visite qui permet aussi à ce diplomate professionnel, ex-ambassadeur aux Etats-Unis et représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Proche-Orient - aujourd'hui représentant pour la Géorgie et délégué permanent à l'Unesco - d'évoquer quelques problèmes qui passionnent la Suisse...

• **Midi Libre : pourquoi la Suisse, pays si proche, paraît-elle si à part, si éloignée des Français et d'une manière générale des Européens ?**

Son Excellence Edouard Brunner :
Un certain isolement de la Suisse s'est développé au cours des siècles, et tout particulièrement ce dernier siècle. Pour une raison très simple : elle n'a pas été impliquée dans les deux guerres mondiales qui ont dévasté le continent. La Suisse est restée neutre durant toutes ces époques et n'a pas subi les mêmes influences que les autres pays, ni les mêmes événements, ni les mêmes tragédies. Donc il n'y a peut-être pas cette solidarité qui existe entre d'autres pays européens et qui s'est manifestée par exemple avec la création de l'Alliance Atlantique ou même avec la construction européenne.

Au début l'Europe est née d'un sentiment de solidarité de gens qui avaient vécu une histoire commune et qui continuent à la vivre. C'est pour cela aussi que nous avons en

Suisse tant de difficultés pour rejoindre l'Union européenne. C'est un réflexe psychologique qui provient du fait que nous avons été à l'écart de cette évolution européenne pendant de très nombreuses années.

Cette position historique, rappelée par le « non » des Suisses à l'Europe est-elle encore une position d'avenir ?

E.B. : Je crois que nous devrons certainement nous adapter et revoir ce problème.

A cette question, le peuple ne peut pas se permettre de répondre « non » une seconde fois. Mais il vaut mieux attendre deux ou trois ans pour être sûr d'un résultat favorable plu-

tôt que de subir un nouvel échec. Le gouvernement voulait ce « oui » et cela a laissé des marques douloureuses dans notre pays et dans les pays voisins qui disent « comment ? vous ne nous aimez pas ? ». Les peuples ont ceci de particulier : quand ils sont appelés à voter sur une question comme l'Europe, ils ne parlent pas de grands principes

mais plutôt de la réalité quotidienne. Le Traité de Maastricht en France est passé de très peu.

Ce n'est pas aussi évident que cela. Très peu de pays ont organisé des consultations populaires pour ce grand projet d'avenir. Les Anglais n'ont jamais été consultés, les Allemands et les Italiens non plus et le Danemark a dit « non » la première fois.

Maintenant nous ne pouvons pas, nous qui sommes au cœur de l'Europe, ignorer ce qui se fait autour de nous ni sur le plan économique ou financier avec la monnaie unique, ni sur le plan social ou de la sécurité, sur les transports... sur tout ce qui fait la vie au quotidien... Nous ne pouvons pas échapper à ce qui se passe et ce qui se construit.

C'est la première fois en Europe que nous construisons une société démocratique. Les autres tentatives d'unification européenne, inutile de le rappeler, étaient d'une toute autre nature. A ce projet démocratique, je crois qu'un jour ou l'autre, la Suisse s'associera. Je ne sais pas quand, je ne sais pas comment, c'est en tout cas le programme de notre gouvernement.

**La Suisse
veut rester
un Etat-nation
et le Suisse
veut rester
suisse**

de Montpellier

Les cantons francophones et Bâle étaient favorables à l'ouverture, les cantons germanophones et italophones opposés. La Confédération a-t-elle ainsi montré de larges divisions culturelles ?

E.B. : On regarde toujours l'Europe par son voisin. A voir ce qui se passait de l'autre côté de la frontière, je pense que dans les régions germanophones et italophones de la Suisse on n'était pas tout à fait convaincu par l'Europe qui se construisait. Je crois que la France donne une image plus sereine de l'Europe que ces autres pays. C'est peut être l'une des explications. Autrement on ne peut pas se l'expliquer. Il n'y a pas de raisons pour que quelqu'un qui parle italien ou allemand soit moins européen que quelqu'un qui parle français. Surtout que l'Allemagne est un moteur de l'Europe.

Nous avons aussi un problème d'identité dans notre pays. La Suisse veut rester comme la France ou l'Allemagne un Etat-nation et le Suisse rester suisse. Dans un pays abritant des différences, des groupes linguistiques et autres, il existe toujours cette peur de rompre cette cohésion qui nous a tenu ensemble. Alors on résiste ainsi aux voisins. C'est peut-être une autre explication.

A l'occasion d'affaires financières internationales et même d'affaires politico-financières françaises, la tradition bancaire suisse est souvent évoqué. Mais cela ne finit-il pas par nuire à l'image de votre pays ?

E.B. : Je ne sais pas si cela nuit ou pas mais le secret bancaire existe depuis toujours chez nous. Il procède de l'idée que ce qui se passe entre un particulier et son banquier ne concerne qu'eux et sûrement pas l'Etat. Nous ne levons le secret bancaire que lorsqu'il y a une plainte pénale ou un crime décou-



vert à l'étranger.

Dans ces cas-là, nos juges poursuivent et coopèrent, c'est ce que nous appelons l'entraide judiciaire. Mais nous ne pouvons pas poursuivre quelqu'un s'il n'est pas accusé ou s'il n'est pas condamné pour quelque chose de pénalement acceptable aussi chez nous.

Notre but n'est pas de protéger les criminels mais de protéger les gens honnêtes. Le secret bancaire est né, en partie, à l'époque où les Juifs, étant persécutés en Allemagne sous Hitler, voulaient mettre leur argent à l'abri des poursuites des autorités allemandes. Alors je ne pense pas que l'on puisse faire de ce secret bancaire une espèce d'épouvantail qui permet à tous les salopards de la terre de se réfugier en Suisse ou de planquer leur argent. Ce secret bancaire ne disparaîtra pas, il est ancré dans nos lois.

Les banques suisses et le congrès juif mondial viennent de signer un accord sur la question des avoirs des victimes du nazisme.

Avoirs non réclamés et dont les montants sont contestés. Que va-t-il se passer ?

E.B. : Nous avons mis en place une commission composée de

Suisses, Américains et Israéliens qui vont maintenant faire une véritable enquête dans toutes les banques pour recenser les comptes restés inactifs. Ce peut être des comptes de Juifs tués pendant la guerre mais aussi d'autres comptes. Il faut bien déterminer chacun des cas.

Ensuite, s'il n'y a plus d'ayant droit qui réclame cet argent, qu'est qu'en fait ? C'est là une question posée. La commission y répondra. Et notre gouvernement mettra en œuvre tout ce qui est humainement possible pour découvrir ce qui s'est passé autour de ces avoirs. Soyez certain de notre volonté. Au lendemain de l'holocauste, il serait inadmissible de ne pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour découvrir ce qui est arrivé à cet argent, le rendre aux héritiers de ces victimes ou le donner à des institutions juives.

Le secret bancaire ne disparaîtra pas, il est ancré dans nos lois

Les Présidents de la République française ont longtemps ignoré la Suisse. En 1983, la visite officielle de François Mitterrand est survenue soixante-treize ans après celle d'Armand Fallières. Attendez-vous un geste rapide de Jacques Chirac ?

E.B. : Je pense que c'est dans l'ordre des choses : il y aura à nouveau une visite officielle d'un Président français.

Nous recevons un chef d'Etat par an. Cette année la visite du Président de la République italienne est prévue. Les contacts sont nombreux, mais je suis sûr que pendant ce septennat un jour viendra où nous aurons une visite d'Etat de Jacques Chirac. Et on n'attendra pas soixante-treize ans pour ce grand événement.

Propos recueillis par C.-A. MAURIN

Le Congrès UASF

Intervention de M. Benito Invernizzi, Président du Fonds de Solidarité des Suisses de l'Etranger

I y a 25 ans, je participais pour la première fois à votre Congrès annuel -c'était en avril 1971 à Marseille- et aujourd'hui, c'est la dernière fois que je vais défendre les intérêts du Fonds de Solidarité en France. C'est avec une certaine satisfaction que je le fais et aussi avec une certaine émotion.

On ne peut consacrer 26 ans de sa vie professionnelle à une institution telle que le Fonds que si l'on est vraiment motivé par cette tâche et persuadé de son but. « Les cheveux gris sont les archives du passé », mais le Fonds est un organisme vivant qui ne doit pas se figer et surtout ne pas s'immobiliser. C'est pourquoi aujourd'hui je ne veux pas jeter un regard sur le passé, mais je veux vous parler des défis que le Fonds aura à relever à l'avenir.

Laissez-moi vous commenter tout d'abord les caractéristiques du Fonds en l'état actuel, ainsi que la nouvelle orientation de l'assurance-maladie. Les bons résultats d'exploitation obtenus ces dernières années ont renforcé la base financière de notre coopérative. Ce n'est pas du tout évident à notre époque et ceci nous permet de disposer d'un atout important pour le proche avenir du Fonds. Le total du bilan a atteint les 90 millions de francs suisses à la fin 1995. Les fonds propres, y compris le fonds d'indemnisation et le capital des parts sociales atteignent 22 millions de francs, ce qui correspond au quart du total du bilan. A ceci s'ajoutent les épargnes versées par nos sociétaires qui totalisent plus de 67 millions de francs.

Mais quittons les chiffres qui sont tout de même la preuve irréfutable de l'évolution financière réjouissante de notre institution.

Machiavel disait : « En période calme, les hommes ont de la peine à s'imaginer que les tempêtes existent. Si la prospérité dure, on oublie les difficultés qu'il a fallu surmonter pour y arriver ». Et le Fonds a connu des difficultés dans son passé ! Une ombre qui nous a toujours

accompagnés, c'est le nombre de sociétaires qui n'a pas augmenté et qui a parfois même diminué malgré tous nos efforts. Maintenant, le Fonds doit travailler dans des conditions totalement différentes de ce qu'elles étaient il y a 37 ans. Qu'est-ce que nos compatriotes attendent du fonds aujourd'hui ? Existe-t-il de nouveaux besoins à couvrir ? Quels désirs le Fonds pourrait-il satisfaire ?

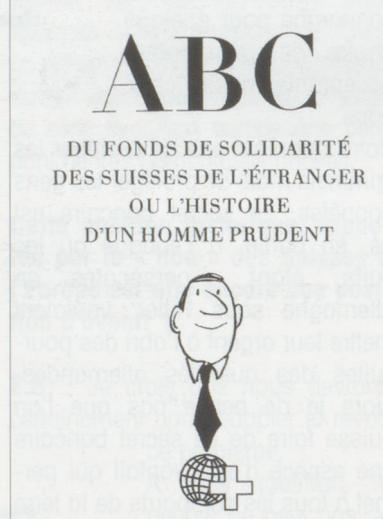
Pour la première fois de son histoire, le Fonds a mené une enquête dans ce sens auprès d'un nombre limité de sociétaires. Les résultats de ce sondage pourront nous donner des indications importantes et nous diriger dans le futur champs d'action du Fonds.

conséquences pour les Suisses de l'Etranger. Depuis 1988, le Fonds et son partenaire l'ancien Grüttli, actuellement Visana, avaient pu venir en aide à de nombreux Suisses de l'Etranger dans le domaine de la prévoyance maladie. Maintenant, la nouvelle loi sur l'assurance-maladie a renversé la situation. Jusqu'à la fin de cette année, les prestations de l'assurance-maladie restent toutefois inchangées. La loi a prévu cette période transitoire, mais à partir de l'année prochaine, les compatriotes qui ont leur domicile légal à l'étranger et qui aimeraient rester affiliés à une caisse-maladie suisse sont contraints à de nombreux changements.

Dans cette période difficile, nous sommes en train de chercher une nouvelle orientation avec notre partenaire Visana afin que nos prestations puissent être étendues, maintenues ou même transformées.

L'assurance universelle que le Fonds avait annoncée devrait prochainement aboutir. Dernièrement, nous avons réussi à obtenir un rabais spécial sur les primes d'assurance en faveur des membres du Fonds, auprès d'une société d'assurance danoise. L'assurance en sommeil, qui deviendra inutile au moment de l'introduction de la nouvelle loi, sera remplacée par une assurance-voyage avantageuse. Pour ce qui est des assurances complémentaires, c'est-à-dire le complément hospitalier demi-privé et privé, nous recherchons des offres intéressantes pour les Suisses de l'étranger qui prévoient de retourner un jour définitivement en Suisse.

Enfin pour terminer, j'aimerais vous remercier pour la bienveillance que vous m'avez témoignée tout au long de ces années. Grâce à vous, j'ai pu nouer bien des contacts personnels qui se sont transformés en amitiés ! Et dans ces rencontres, l'humour a toujours eu sa place, ce qui est très important, car l'humour est l'art de rester serein même quand la situation devient sérieuse.



Les assurances sont en pleine révolution dans le monde entier. Partout, les systèmes d'assurances sociales publiques ont atteint leurs limites. Ce qui serait souhaitable n'est plus réalisable a priori. C'est dans un moment pareil qu'une institution comme le Fonds pourrait retrouver toute son importance, grâce à son principe de société coopérative d'entraide solidaire.

L'AVS facultative et l'assurance-maladie suisse sont les victimes de cette révolution et de ce revirement dans le système des assurances sociales publiques, ce qui n'est pas sans

de Montpellier

Un trait d'union nommé CD-Rom

Communication de M. Marc-Henri Veyrassat, président de la société TATIS Switzerland

Depuis le début de cette année, une entreprise lausannoise planche sur un projet de CD-ROM destiné aux communautés suisses résidant à l'étranger. Ce projet est le plus important mis sur pied cette année en Suisse, dans le domaine du multimédia. Édité dans les trois langues nationales ainsi qu'en anglais, il sera tiré à quelques 350.000 exemplaires et distribué gratuitement comme supplément de la Revue Suisse.

M. Marc-Henri Veyrassat, éditeur de ce CD-ROM qu'il était venu présenter au dernier congrès UASF à Montpellier, a été lui-même durant de nombreuses années, un Suisse de l'Etranger. Au cours de cette période, il fut amené à constater à maintes reprises, l'inadéquation des structures permettant un lien avec la patrie. C'est en voulant pallier ce manque que lui est venue l'idée d'un CD-ROM, contenant l'essentiel des informations relatives à la Suisse. De retour au pays, il fonde sa propre entreprise, TATIS Switzerland, et décide de présenter son projet au Secrétariat des Suisses de l'étranger (SSE) à Berne. Celui-ci enthousiasmé mandate alors TATIS Switzerland et lui confie la responsabilité de la conception, du financement et conjointement avec le SSE, de la rédaction de ce CD-Rom, baptisé Swiss Abroad.

Conçu comme un outil de recherche et d'information, son contenu s'articule autour de trois volets: le premier à caractère encyclopédique, expose les aspects généraux de la Suisse. Le second est un répertoire des services et des adresses d'organisations et d'associations dans chaque domaine de la vie publique

suisse. Le dernier volet enfin, consiste en une plate-forme mise à la disposition des entreprises suisses*, désireuses de nouer contact avec les quelques 530.000 Suisses de l'Etranger. Dans l'esprit de ses concepteurs, Swiss Abroad permettra donc de dispenser une quantité de services et d'informations qui auparavant n'étaient que difficilement accessibles depuis l'étranger.

Le CD-Rom devrait permettre aux Suisses de l'Etranger de mieux connaître la Suisse et ses institutions



Le choix surprenant de prime abord, d'un support numérique comme véhicule de l'information, s'était pourtant vite imposé comme une nécessité. Les raisons en sont multiples. Tout d'abord, le numérique a l'avantage de permettre une illustration des informations contenues, avec des bandes d'image et de son. Il sera donc possible désormais d'entendre par exemple un extrait de Uryoddel appenzellois, ou encore de visionner des extraits de « Fourbi », le dernier film d'Alain Tanner. Plus agréable à consulter de fait, l'information est rendue plus efficace.

Autre avantage du CD-ROM, son poids et sa dimension. Représentant l'équivalent d'un ouvrage d'environ un millier de pages, Swiss Abroad pourra simplement être glissé en annexe dans une édition de la

Revue Suisse. Sous sa forme livresque, les frais de distribution et d'impression seraient déjà à eux seuls prohibitifs, pour la concrétisation d'un tel projet. Par ailleurs, ce support offre une flexibilité que ne permet pas le papier. Prévu pour être édité chaque année, les nouvelles éditions revues et augmentées ne nécessiteront pas un remaniement complet du CD-ROM. L'infrastructure numérique pourra rester inchangée, réduisant ainsi sensiblement les frais de production. Il est prévu enfin, de coupler Swiss Abroad avec un site Internet. Les informations factuelles comme les objets de votations ou les calendriers de spectacles seront ainsi continuellement remises à jour, et consultables 24 heures sur 24. Finis donc, les calculs du décalage horaire avec la Suisse et les inconvénients qu'il entraîne.

Convaincue par l'utilité d'un pareil instrument, la COCO (Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'Etranger) a accordé son aide pour l'élaboration de ce CD-ROM, en mettant à la disposition de TATIS Switzerland, l'ensemble de ses archives et de ses documents.

Prévue pour la fin de cette année, la sortie de Swiss Abroad devrait mettre un peu d'« helvécitude » sous l'arbre de Noël, et remédier peut-être au « Heimweh » de certains, que l'absence de neige viendrait à rendre nostalgiques.

* Cette plate-forme s'adresse également à des entreprises non-suisses, intéressées à se faire connaître auprès des communautés helvétiques.